

INNOVATION & ADMINISTRATION

Lettre bimensuelle Conduite du changement - TIC - Gestion des organisations - Service au public

EXPERIENCES

e-administration

Dématérialisation des factures France Télécom

France Télécom offre gratuitement à ses clients la possibilité de recevoir leurs factures par courriel avec signature sécurisée, qui se substitue ainsi à la facture papier. C'est la première société à proposer en France la facture électronique conforme au "Décret d'application de l'article 17 de la loi de finance rectificative 2002" qui permet de transmettre la facture par voie électronique et sécurisée au moyen d'une signature électronique (art 289 V alinéa 1 du Code Général des Impôts).

En parallèle, France Télécom propose un "outil de gestion sécurisée spécialement conçu pour les factures électroniques" développé par FT R&D avec signature électronique et archivage légal au sein de la collectivité via le coffre-fort de Securify.com. Une initiative, opérationnelle au Conseil Général de la Moselle depuis deux ans, soutenue par la Paierie Départementale de Moselle, la Chambre Régionale des Comptes de Lorraines et la Direction Générale de la Comptabilité publique.

France Télécom envoie ses factures signées électroniquement au format pdf via courriel ordinaire, l'équivalent d'un envoi classique d'une facture réalisé par courrier papier. En parallèle, France Télécom archive cette facture avec son certificat et sa signature. Le courriel une fois chez le client "destinataire" est intégré dans un workflow reconstituant le circuit papier. L'ensemble des opérations, auprès de tous les acteurs concernés (ordonnateur, comptable, Chambre régionale des comptes) est respecté, y compris le paiement. Conformément à l'obligation légale d'archivage au sein de la collectivité (art R 1421-2 CGCT), la facture est archivée dans un coffre-fort électronique communicant (CFEC). Cette solution logicielle de conservation à valeur probante proposée par l'éditeur Securify.com, est installée sur un serveur dédié de la collectivité. Le comptable (Paierie départementale) en vue du mandatement et la Chambre Régionale des Comptes pour le contrôle ont également accès à la facture archivée au sein du coffre-fort.

Fonctions de sécurité au niveau de la collectivité :

- Authentification automatique et vérification des habilitations par le Système d'Information du client
- Production d'une empreinte d'intégrité
- Production d'une enveloppe sécurisée et acheminement via SSL vers le coffre-fort du client
- Contrôle automatique à l'entrée du coffre-fort de l'intégrité du fichier reçu
- Horodatage de confiance des pièces et des actions

- Production et signature du condensât (horodatage + empreinte + certificat)
- Constitution de l'objet archive réversible
- Notification au déposant avec possibilité de confirmation par courriel
- Notarisation : complète traçabilité des actions.

Des bénéfiques pour tous

Totale suppression du papier côté émetteur et destinataire, archivage unique, homogénéisation du processus de travail, accélération et sécurisation de la circulation des documents, recherche facilitée... ce dispositif offre de nombreux avantages, pour un coût minime. Les données XML de la facture qui accompagnent la facture électronique permettent de dématérialiser la chaîne de traitement de bout en bout. Le workflow étant directement intégré dans le portail du destinataire, cette application est susceptible d'être étendue à l'ensemble des fournisseurs du client. Afin de faciliter à ces derniers la production de la facture électronique et du fichier XML associé, un soft peut être installé derrière son outil d'édition de factures. Après plus de 18 mois d'exploitation, tous les acteurs se révèlent satisfaits. Aussi, France Télécom va proposer cette offre à toutes les collectivités et entreprises. Parallèlement, le coffre fort, qui est en vérité une salle des coffres, peut être mutualisé pour d'autres applications (appels d'offres dématérialisés, bulletins de salaires numérisés...).

Pour Lucie Delafon, chef de projet au conseil général de la Moselle, le bilan de l'expérimentation, encore sur une échelle modeste (200 factures tous les deux mois) est largement positif. Parmi les intérêts retenus : l'archivage automatique de la facture dans le coffre fort électronique qui apporte, non seulement un gain de volume, mais aussi un gain de temps considérable. Le Conseil Général envisage la généralisation du dispositif aux autres factures de France Télécom, mais aussi à d'autres fournisseurs (après l'accord préalable de la Chambre régionale des comptes) : pour les factures des fluides dont les vérifications sont fastidieuses mais posent peu de problèmes, et pour les fournitures de bureaux commandées régulièrement. Autre chantier : la réalisation de l'interface avec le progiciel de gestion financière et comptable, rendu possible par l'intégration prochaine du format XML. Parallèlement, l'usage du coffre-fort électronique a été étendu à la dématérialisation de la paye et le sera pour les appels d'offres.

■ **Contact :** Thierry Hasson, Directeur Associé Securify.com, tél. 01 56 43 37 30, thierry.hasson@securify.com, Brigitte Moreau, Resp. Marketing en charge de la démat des factures de France Télécom, brigitte.moreau@francetelecom.com